Périodiques (FNPS)

Au 01 avril 2005	augmentations	coéf. ≤ 95	1,70 % + 5 €
		95 < coéf. ≤ 133	1,70 % + 3 €
		133 < coéf.	1,70%

Fonctions	**coef.**	**Salaires**
Directeur des rédactions	185	2 270 €
Rédacteur en chef	185	2 270 €
Rédacteur en chef adjoint	160	1 976 €
Chef de service rédactionnel	140	1 734 €
Secrétaire général de la rédaction	140	1 734 €
Premier secrétaire de la rédaction	133	1 656 €
Secrétaire de rédaction unique	133	1 656 €
Premier rédacteur graphiste	133	1 656 €
Chef de rubrique	133	1 656 €
Reporter-photographe	110	1 384 €
Reporter-dessinateur	110	1 384 €
Reporter	110	1 384 €
Secrétaire de rédaction	110	1 384 €
Rewriter	110	1 384 €
Rédacteur-réviseur	110	1 384 €
Rédacteur graphiste	110	1 384 €
Rédacteur unique	105	1 342 €
Rédacteur spécialisé	105	1 342 €
Rédacteur	100	1 326 €
Rédacteur stagiaire		
Deuxième année	95	1 303 €
Première année	90	1 251 €

Indemnité d'appareil photo 52 €

Indemnité pour utilisation d'un appareil personnel à la demande de l'employeur.

Ce barème que diffuse la Fédération patronale de la Presse Spécialisée n'a pas été ratifié par le SNJ. Et ce pour plusieurs raisons :

1) La **forte érosion** des salaires des journalistes de la presse spécialisée.

2) **"L'oubli" des deux grilles supérieures du barème.**

3) Le "zapping" de la **valeur du point** figurant sur tous les barèmes.

4) Dans l'attente de la **renégociation en cours des définitions** de fonction, celles indiquées ci-dessus en italique n'engagent que la FNPS.